



Chers Saint-Pantaléonaises et Saint-Pantaléonais,

Déjà la moitié de l'année écoulée, toujours aussi tragique sur le plan international, l'Ukraine sous les feux de la folie d'un homme ; complexe sur le plan national, des incertitudes et des inquiétudes sur l'envol des prix et le pouvoir d'achat...; inquiétante également sur le plan climatique et environnemental, où la nature répond de plus en plus souvent violemment à ces dérèglements, et les enjeux de la ressource en eau, de réelles problématiques dans tous les secteurs d'activités, déjà à court terme, et la transition énergétique un impératif. Votre municipalité ne fait pas exception à l'impact de toutes ces problématiques et des projets sont en cours de travail.

Vous pouvez compter sur le moral et l'engagement de votre équipe municipale, élus et Personnel !

Un très bel été à tous et au plaisir de vous rencontrer lors de la Fête Votive de notre belle commune!

Votre Maire, Céline LASCOMBES

Conseils municipaux

Du 11 avril

Madame le Maire a ouvert la séance avec une pensée pour les agriculteurs qui ont dû faire face à deux nuits de gel, les 3 et 4 avril dernier.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022

Après avoir exposé l'ensemble des éléments constituant le **budget Général prévisionnel**, le Maire fait part que ce projet de BP ne nécessite pas la hausse des taux de Foncier Bâti et du Foncier Non Bâti, soit respectivement 31.25% et 53.25%. Elle explique également que depuis la réforme fiscale et la suppression de Taxe d'Habitation, le taux du FB est l'addition du taux communal, 15,74%, et du taux départemental, 15,51%. Après le contrôle de la Trésorerie et de la commission Finances, le Maire soumet la proposition de taux inchangés aux élus. C'est validé à l'unanimité.

Les subventions aux associations

restent inchangées, hormis celle de la Coopérative scolaire qui inclut la classe découverte de cette année à hauteur de 155€+2 533€, et la subvention pour l'Ukraine, 200€. Les élus valident les subventions 2022.

PRESENTATION DU BUDGET GENERAL PREVISIONNEL 2022

Madame le Maire soumet le budget prévisionnel aux élus :

Dépenses de fonctionnement Recettes de fonctionnement

Charges à caract. gén. (011)	104 430
Atténuation de charges	14 500
Charges de personnel	187 570
Produits des services	19 180
Atténuation de produits	25 596
Impôts et Attrib. Comp.	262 739
Charges gestion courante	38 348
Dotations, TVA, particip.	51 050
Intérêts en cours	120
Produits de gestion courante	29 500
Amortissement	5 021
Produit financier	100
Virement section in	36 00
Résultat reporté	84 652.09
(à ventiler chapitre 011)	64 636.09
Total	461 721.09
Total	461 721.09

Dépenses d'investissement Recettes d'investissement

Immob. corpo. et incorpo.	4 002
Subvention Travaux	39 000
Opérations travaux	79 352
FCTA, TLE	7 633
Emprunt	4 300
Besoin de financement.	52 026.63

Besoin de financement	52 026.63
Amortissements	5 021
(dont RAR 37 700)	

Virement du fonction. 36 000

Total	139 680.63
Total	139 680.63

Le volet Opérations Travaux inclut l'aménagement des Points d'Apports Volontaires, les travaux réalisés à la grande salle Urdy, l'aménagement de la cour de l'école, la sécurisation de l'école et l'acoustique de la cantine, avec des Restes A Réaliser pour ces travaux. Il est rappelé également que la dette ne concerne plus qu'un dossier (jusqu'en 2025). Le Maire fait part de l'avis favorable de la conseillère du Centre des Finances de Pierrelatte ainsi que de la commission Finances pour la proposition de budget. Le budget général prévisionnel 2022 est soumis au Conseil. Il est voté à l'unanimité.

PRESENTATION DU BUDGET EAU/ ASSAINISSEMENT PREVISIONNEL 2022

Le maire soumet les prévisions budgétaires :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Charges à caract. gén. (011)	38 369
Atténuation de produits	7 500
Vente produits	54 300
Autres charges gestion courante	1 500
FCTVA	450
Autres charges excep.	1 000
Reprises sur prov.	600
Amortissements	28 097
Transfert entre sections	11 556.20
Dotations aux provisions	600
Dépenses imprévue	8 000
Virement à la sect. Invest	80 000
Résultat reporté	139 702.22
à ventiler au 011	41 542.42
Total	206 608.42
Total	206 608.42

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

FCTVA	6 906
Opérations travaux	171 683.34
Amortiss.	28 097
Amortissement	11 556.
Résultat reporté	68 236.54
Virement section fonct	80 000
Total	183 239.54
Total	183 239.54

Les opérations de Travaux en investisse-

ment concernent un provisionnement pour des travaux Eau à hauteur de 100 000€ notamment pour la campagne de « sortie de 40 compteurs » à hauteur de 41 461.43€ HT, et les travaux de fiabilisation de la distribution AEP du village pour 39 728€ HT ; et Assainissement pour 5 000€ ; Schéma Directeur Eau pour 30 000€ et mise à jour Schéma Directeur Assainissement pour 15 000€ ; et le curage du 1^{er} bac à roseaux de la station d'épuration pour 12 000€ HT. Le Maire fait part de l'avis favorable de la conseillère du Centre des Finances de Pierrelatte ainsi que de la commission Finances pour la proposition de budget M49. Le budget annexe E/A prévisionnel 2022 est soumis au Conseil. Il est voté à l'unanimité.

Le Maire fait part aux élus du courrier de **Plein Sud Restauration** : confronté à des hausses importantes des coûts des matières premières et de l'énergie, le prestataire demande aux collectivités soit une réévaluation des prestations de +6.5% soit la suppression du fromage de tous les repas. Les élus font le choix de la première proposition. Plein Sud Restauration appliquera cette augmentation à compter du 1^{er} mai 2022. La municipalité quant à elle n'appliquera cette hausse qu'à la rentrée de septembre auprès des parents et prendra en charge cette augmentation jusqu'aux grandes vacances.

Le Maire fait part de l'appel à candidature pour ce poste et les entretiens qui ont eu lieu en présence de deux élus. Ils ont fait part de leur avis au Conseil. Le candidat retenu est Monsieur **POUDIERE Dylan**. Le poste est à 35h hebdo, CDD sur 6 mois, avant de se prononcer sur la suite. Il est donc procédé à la suppression du poste d'agent technique principal 2^e classe et à la création du poste d'agent technique.

Le passage au Budget Général M14 à nomenclature M57 sera obligatoire au 1^{er} janvier 2024. La municipalité a fait le choix d'anticiper ce passage avec l'achat du logiciel pour 4567 € TTC (dont 1602 € TTC en investissement), la délibération sur l'application de la fongibilité des crédits et la fixation du mode de gestion des amortissements en M57 (à voir avec la Trésorerie) et la formation à ce logiciel. Les élus approuvent l'anticipation.

Pour la réalisation du **passage à LED sur l'ensemble du parc de l'éclairage public**, qui compte 97 foyers (dont l'un est déjà à LED), répartis en 7 « quartiers », un devis avait été demandé au prestataire SPIE en charge de la maintenance. Le devis s'élève à 52 465€ HT. La commission Voirie travaillera sur ce dossier pour envisager une réalisation en 2023. Dossier à suivre.

Ce dossier avait déjà été évoqué et traité avec la Commission E/A. Le Conseil valide le devis de RODARI pour un montant de 41 461.4€ HT pour 40 **compteurs d'eau** à sortir et mis au budget E/A prévisionnel 2022. Une campagne d'information municipale sera faite dans La Gazette et par courrier aux habitations concernées. Ce chantier sera traité en 2 phases.

Après des signes avant-coureurs depuis plusieurs mois, **la sono de la commune**, datant de 1999, est hors service. La marque FASE propose du matériel plus fonctionnel dans une large échelle de prix et de caractéristiques. La volonté est d'avoir les mêmes qualités entre 800€ et 1 000€.

QUESTIONS DIVERSES

Travaux à moyen terme : Suite à une réunion avec le Conseil départemental, en présence d'une élue, le Maire fait part d'une manière générale des projets plus conséquents, tel que l'aménagement d'une zone limitée à la vitesse dans le cœur du village et se prolongeant sur la route des Marais, l'isolation et le mode de chauffage dans les 2 salles des fêtes ainsi que de l'école... ces travaux devront faire l'objet de bilans thermiques, de l'intervention de bureaux

d'études pour du conseil technique, dans le montage des dossiers, les cahiers des charges pour des appels d'offres efficaces... afin que la municipalité puisse prendre des décisions le plus possible éclairées. Le Conseil départemental a mis en place des moyens humains et techniques pour une aide à l'ingénierie aux communes. Le Maire explique l'importance de ces moyens mis à disposition pour avancer dans les projets.

Luminaire de Noël : un particulier est intéressé par l'un des anciens motifs de la commune. Les élus proposent de prendre contact avec la personne et de savoir son prix.

Bouchons rond-point : Lors de l'épisode neigeux et venteux, un bouchon s'est arraché finissant sa course dans le fossé. Deux autres bouchons montrent des signes de

dégradations, ils seront retirés dans les prochains jours. Il est envisagé le projet de la réalisation de 2 bouchons, bien plus solides, l'un à la descente et l'autre à la montée de la départementale.

Vide-grenier du 1^{er} Mai : suite à la réunion du comité des fêtes, plusieurs points sont à traiter : des bacs à roulettes sont demandés pour les OM et le tri sélectif (à voir avec la communauté) ; la rue de l'église sera laissée libre d'accès comme déviation aux véhicules et notamment aux services de Secours.

Accès au PAV du village : il est signalé que des véhicules venant de la départementale empruntaient le sens interdit pour se rendre au PAV. A voir pour la mise en place d'une signalétique indiquant l'accès au parking de l'école par l'arrière de l'école (et ne pas cibler le PAV en particulier).

Du 30 mai

Avant de commencer la séance, Madame le Maire a félicité le Comité des Fêtes pour la réussite du vide-greniers après 2 années de crise sanitaire. Et d'une manière générale, c'est l'ensemble des associations communales qu'elle salue pour leur engagement tout au long de l'année.

Mesdames Nadine **GIGONDAN**, adjointe administratif principal 2^e classe, et Lucile **EYDOUX**, adjointe technique principal 2^e classe, justifient d'au moins 5 ans de service dans un grade de catégorie C et de la même échelle de rémunération. Il est proposé aux élus l'avancement de grade à 1^{ère} classe pour les deux agents au 01/10/2022. Avancement accepté à l'unanimité.

Après 6 années de CDD à l'agence postale communale, le Maire propose aux élus de passer en CDI Madame Béatrice **ANDRE**. Accepté à l'unanimité.

Projet de fiabilisation de la distribution d'eau au village déjà évoqué en lors de conseils précédents, le Maire fait part de l'entretien avec l'entreprise SAUR en présence de 2 élus et la nécessité de réaliser ces travaux. Les conseillers valident le devis pour 39 800 euros HT, la recherche d'un soutien financier auprès de partenaires, pour une réalisation fin d'année 2022-début 2023, surtout dans le contexte géopolitique tendu dans la fourniture des matériels nécessaire. Travaux acceptés.

Dans le cadre de ce projet 2023 de **l'éclairage public**, un devis avait été demandé au prestataire SPIE en charge de l'entretien, et la recherche de partenaires financiers, la Région a été sollicitée (sans réponse à ce jour) ainsi que le SDED (Service public des Energies dans la Drôme) dont un entretien avec ce dernier a eu lieu avec des élus. Or la municipalité n'a pas fait le choix du transfert de cette compétence, et ne peut donc pas prétendre à un soutien financier. Le Maire explique également que ce projet, à hauteur de 52 500€HT, avec ou sans la Région, nécessitera un emprunt. Des propositions vont être demandées auprès de différentes banques. Les élus auront à se prononcer au prochain Conseil.

Lors de l'entretien avec le SDED, les élus présents ont fait part du **projet de rénovation énergétique des salles des fêtes, de l'école**, isolation et mode de chauffage, voire les logements communaux. La municipalité souhaite être accompagnée dans ces démarches par le SDED. Pour cela, il faut adhérer à la Compétence Efficacité Énergétique de territoire d'Énergie de la Drôme, adhésion « Énergie Plus » permettant de bénéficier des services complets à l'accompagnement, à l'aide financière, aux études d'aides à la décision... L'adhésion à ce dispositif s'élève à 0.20€ par habitant et par an, renouvelable par tacite reconduction sur une durée mini de 3 ans. Décision au prochain Conseil.

Le Maire informe que suite au décret relatif à la justification de la **généralisation du tri à la source des bio-déchets** et aux installations de tris mécano-biologique (composteurs), les habitants de la Communauté de communes auront l'obligation du tri à la source des bio-déchets à partir du 1^{er} janvier 2024. Des formations ont lieu pour préparer des guides-composteurs, l'emploi de composteurs collectifs, qui seront installés à côté des Points d'Apports Volontaires (PAV) et également des composteurs individuels vont à nouveau être commandés par la CC à destination des particuliers. Parallèlement à la réduction des bio-déchets dans l'environnement, l'Etat a mis en place une taxe additionnelle, la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) en 2019, de 24€HT/tonne (sachant que les OM représentent plus de 6 000 tonnes et les encombrants plus 2 000 tonnes donc un volume de plus de 9 000 tonnes taxés), cette taxe atteindra 65€HT/tonne en 2025 ! Ce qui a une incidence sur la TEOM. Le Maire et les élus comme tous ceux du territoire de la CC sont d'autant plus scandalisés que des déchets autres que des OM sont retrouvés dans les conteneurs semi enterrés ! Le point positif est la progression du tri sélectif aux PAV.

Un devis pour un parement en gabion pour le **point d'apport volontaire** a été demandé. Ce point sera validé au prochain Conseil avec les demandes de soutien financier des partenaires (département et région). Pour la voie d'accès devant le PAV, un revêtement sera réalisé (à définir la nature).

Le Maire fait part de l'étude engagée par le **Syndicat Rhône-Ventoux / MIO-CENE**, portée par 7 structures, dont la commune fait partie. La question de l'eau est cruciale et les prévisions peu optimistes pour tous les secteurs (agriculture, urbanisme, tourisme, prélèvements de la ressource, forages sauvages...). Le Maire souhaite faire intervenir un hydrogéologue de la région pour évoquer cette question (expert du Miocène) en fin d'année et une élue propose la possibilité d'une réunion publique. Cela sera soumis à la personne concernée.

QUESTIONS DIVERSES

Station d'épuration : curage du bac 1 à réseaux sera réalisé fin juin. A envisager les deux prochaines années le curage des bacs 2 et 3. Un élu fait part de la nécessité de faire une fiche de poste sur le travail à effectuer sur une semaine, de manière à pallier à l'absence du personnel, si besoin.

Adduction d'eau potable/ sortie de compteurs : le chantier de la sortie des derniers compteurs encore chez les abonnés (dans les maisons ou jardins) est en cours par l'entreprise RODARI, et tout le mois de juin, puis reprise en septembre. Une vanne routin de la Colline est hors service ce qui nécessitera une coupure d'eau sur la conduite principale le temps de la réparation. Travaux envisagés à l'automne.

Défense Extérieure contre l'Incendie (DECI) : suite à l'arrêté préfectoral du 21/12/2018, les municipalités doivent se conformer au Règlement Départemental DECI, établir un arrêté municipal identifiant les risques et les moyens existants pour lutter sur l'ensemble du territoire de la commune, et de réaliser un Schéma directeur DECI. Nécessitant un bureau d'étude pour leur réalisation, en 2019, la CCEPPG, dans le cadre de la mutualisation, a réuni les SDIS 26 et 84 pour explications. Tous les élus de la communauté s'accordent à dire que la mise en conformité engendre des coûts très importants soit dans la création d'extension de réseau, soit dans la mise en

place de bache d'eau au volume déterminé par le Schéma directeur. Autre solution possible : des retenues collinaires ?... Cette question DECI sera à traiter en même temps que la réalisation des Schémas directeurs de l'Eau/Assainissement de la commune, contact ayant été pris cette semaine avec le Département pour accompagner la commune dans cette démarche.

Les bouchons abimés du rond-point : Contact a été repris avec le concepteur du tir-bouchon de la cave coopérative pour la réalisation de 2 bouchons.

Permanences Elections législatives les 12 et 19 juin 2022 : L'attention est portée sur le 2^e tour, le bureau de vote sera à la salle associative au domaine Urdy, à côté du grand parking. L'information est affichée et sera rappé-

lée lors du 1^{er} tour, qui lui aura lieu à la petite salle Urdy.

Route départementale RD541 : le Maire informe que le Département a programmé le renouvellement de la couche de surface entre le 15 et le 24/06/2022. Les élus restent perplexes quant à la nécessité. Ils demandent aussi un curage plus fréquent de certains fossés envahis par une dense végétation.

En direct de la Mairie / Etat Civil



Décès de :

Mme JAUBERT née VIAUD, le 16 avril à Valréas

Mme SEGUIN née PARIS, le 22 mai à Grillon

Mariage de :

M. BAYET Lionel et Mme POZZOLI Virginie, le 11 juin 2022

M. ROUSSIN Mathieu et Mme GALLAND Lisa, le 18 juin 2022

Bienvenue à Dylan,

le nouvel agent technique de la commune



La communauté de communes de l'Enclave des Papes et Pays de Grignan enquête sur les besoins d'accompagnement à l'outil numérique.

Notre intercommunalité vient de recruter une conseillère numérique qui aura pour principale mission d'accompagner le public dans l'utilisation de l'outil numérique, au travers de permanences d'accueil individuel mais également d'ateliers collectifs thématiques. Ces interventions seront mises en place à partir du mois de septembre 2022, sur différentes communes et en complémentarité des actions déjà existantes et autres conseillers numériques présents sur le territoire. Afin de proposer le contenu le plus adapté à vos besoins, nous vous invitons à répondre à cette enquête et à la retourner dans votre mairie, à l'Agence Postale ou directement par mail à conseiller.numerique@cceppg.fr

L'Agence Postale et le Dépôt de pains resteront ouverts tout l'été

de 7 h 30 à 11 h 30

Ainsi que la Mairie

sauf le vendredi 12 août

Arrêtés Préfectoraux

- Restriction des usages de l'eau / **ALERTE RENFORCEE**

Arrêté n° 26-2022-06-15-0001 du 15 juin

- Interdiction du feu sous toutes ses formes

Arrêté n° 26-2022-06-23-0002 du 23 juin

Les Arrêtés sont disponible sur le site internet du village, en mairie et à l'Agence Postale

GDS Drôme / section Apicole

La lutte contre le frelon asiatique 2022

Pour déclarer un nid :

www.frelonasiatiques.fr

Votre interlocuteur déclenchera, si nécessaire, la procédure de vérification et d'identification du nid.

Après déclaration, il est possible d'avoir la liste des entreprises de destruction;

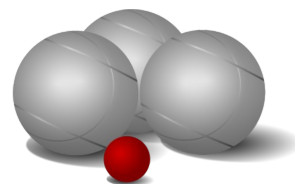
La destruction du nid est à la charge du propriétaire.

Un dépliant explicatif est à votre disposition en mairie.

Fête Votive

23 et 24 JUILLET

Comité des Fêtes



Samedi 23 juillet

15h00 : CONCOURS DE BOULES.

Doublette montée en 4 parties.

Prix : 150 € + mises

TOURNOI DE FOOT



20h00 : JAMBON à la BROCHE sur la place du Village

Jambon à la broche et son accompagnement, fromage et salade, tarte aux fruits, vin et café compris

Adulte : 20 € , 5 à 12ans : 10 €

Réservation obligatoire au 06.46.86.51.97 jusqu'au 20 juillet

22h30 : BAL AVEC SONG FAMILY

Dimanche 24 juillet

15h00 : CONCOURS DE BOULES. Doublette montée en 4 parties.

Prix : 150 € + mises

TOURNOI DE FOOT

20h00 : SOUPE AU PISTOU, préparée par Athaniel

22h00 : GRAND FEU D'ARTIFICE

22h30 : BAL AVEC CRISTO FOLIES



©www.ClipProject.info

**Buvette, restauration rapide, manège,
casse-bouteilles durant tout le week-end**

Notre Classe de Mer

La faune et la flore

Avec Marie-France, nous avons étudié la faune et la flore marine. Nous sommes allés au bord de l'eau et nous avons cherché de la posidonie. La posidonie est une plante aquatique qui poussait à l'origine sur la terre ferme, avant que la méditerranée ne devienne une mer. Elle s'est ensuite adaptée à l'eau salée. La différence entre plantes et algues c'est que les plantes ont des racines alors que les algues ont une sorte de crochet avec lequel elle s'accrochent sur les rochers ou dans le sable. La posidonie est très importante pour le bord de mer car elle limite l'érosion et qu'elle sert de refuge pour la biodiversité, mais aujourd'hui elle est en danger. Ensuite, nous avons ramassé tout ce que nous pouvions trouver et nous les avons classés grâce à de grandes affiches. Enfin, nous avons observé un oursin et nous lui avons ouvert le bec pour prendre ses dents. De retour au domaine, Marie-France nous a montré des tas de choses comme le crâne d'un petit requin marteau, des étoiles de mer, un hippocampe séché, un os de seiche, une pince de crabe... Et pour finir nous avons fait un jeu : « qui mange qui ? » pour comprendre les chaînes alimentaires.

Le lendemain, avec Marie-Christine, nous avons étudié les petites bêtes terrestres. Nous avons fait deux activités. Pour la première nous avons dessiné et complété une fiche sur les insectes. Pour la deuxième nous sommes partis à la recherche d'insectes que nous avons enfermés dans des boîtes pour les observer et les dessiner.

Henrique, Roméo, Clarence, Atheyna



Le domaine Massacan

Dans le domaine où nous avons logé il y avait plusieurs salles : le réfectoire, le préau où on a fait classe, la salle de veillées, la bibliothèque, la salle de classe, les chambres (qui étaient agréables) et la terrasse avec vue sur la mer. Le domaine avait un grand potager avec des fraisiers, des bananiers, un citronnier, des lauriers sauce, un avocatier, une vigne et un composte.

Nous avons une très belle vue sur la mer et même un accès pour y aller.

Tessa, Safa, Théo, Lysis

Le poisson d'Avril

Le 1er Avril, alors qu'on rentrait de la classe de mer, on a fait un arrêt au bord de l'autoroute. Tout le monde est sorti pour aller aux toilettes et la maitresse a demandé au chauffeur de l'aider pour nous faire un poisson d'Avril.

Pendant qu'on prenait le goûter, le chauffeur est donc descendu en disant que le car était en panne et qu'on ne pouvait pas repartir ! Ça ne nous a pas empêché de finir notre goûter !

Et puis, comme par magie, le car a redémarré et on a pu rentrer à l'école.

Noé, Marceau, Raphaël

Notre Classe de Mer

L'optimiste

Pendant notre classe de mer, nous avons appris à faire de la voile avec des Optimistes.

A chaque fois nous devons nous déshabiller et enfiler une combinaison car l'eau était fraîche. Par dessus, nous mettions un gilet de sauvetage. Tout le monde aidait à préparer le bateau : placer la voile, l'écoute, le gouvernail, faire les noeuds. Le premier jour nous avons conduit les bateaux sans les voiles, en ramant, pour apprendre à gérer le gouvernail et nous avons fait des jeux. Les deux jours suivants nous avons conduit les bateaux et géré la voile pour virer de bord, ralentir, accélérer. Le dernier jour nous avons même mis les bateaux à l'eau nous-mêmes ce qui était assez difficile. Nous étions deux par bateau, mais certains d'entre nous ont pu naviguer seuls. Dans l'eau, nous avons vu des pélagies, qui sont des méduses et des forskalias qui sont des siphonophores. C'était génial et on était tristes que ce soit fini.

Malo, Quentin, Pauline, Lola, Lucas



La journée à Porquerolles

Pour aller à Porquerolles nous avons fait une heure et demi de bus puis vingt minutes de bateau. Une fois arrivés, nous avons marché jusqu'au fort Sainte-Agathe que nous avons visité. Le fort a été construit sur une montagne et directement dans la roche pour renforcer la protection. Les murs faisaient par endroit quatre mètres d'épaisseur. Dans les murs étaient creusées des meurtrières pour pouvoir abattre les ennemis sans s'exposer. Nous avons traversé un pont levi qui servait à empêcher les ennemis de rentrer dans le fort. Il y avait également un four à pain qui chauffait en même temps les chambres des hauts gradés. Ensuite Tifaine nous a présenté l'exposition qui racontait l'histoire



de l'île de Porquerolles. L'île a été habitée dès l'époque de la Grèce Antique. Il y avait du commerce car nous avons trouvé dans la mer de vieilles amphores qui servent à transporter des marchandises comme de l'huile ou du vin. Nous sommes ensuite montés tout en haut de la tour, par un escalier en colimaçon, où nous avons vu des canons d'époque. Après la visite du fort nous avons pique-niqué puis nous sommes allés voir un très beau moulin ancien dont nous avons appris le fonctionnement. Nous avons continué notre balade jusqu'à la mer. En chemin nous avons vu un faisan et beaucoup d'eucalyptus. Sur la plage nous avons ramassé de beaux cailloux et nous avons vu un bateau échoué. Enfin, nous sommes allés dans une boutique de souvenirs et nous avons repris le bateau puis le bus pour rentrer au domaine.

Basile, Thibaud, Lisa, Gabriel, Robin

Les veillées

Le soir, après le dîner, nous avons fait des veillées. Nous pouvions aller dans la bibliothèque ou bien faire des jeux de société comme le loup-garou, le puissance 4, le monopoly. Ensuite, nous lisions une histoire avec la maîtresse.

Le dernier soir nous avons fait une boum ! Il y avait de la lumière de toutes les couleurs et des bonbons qui piquent et d'autres qui ne piquent pas. On a dansé sur La kiffance, Pétrouchka, Wejdene etc.

Chloé, Evan, Tempérance, Amal



1^{er} Mai 2002, Saint Pantaléon les Vignes organisait son premier vide grenier à l'initiative du Comité des fêtes de l'époque et de bénévoles. Ces mêmes personnes, vingt ans plus tard répondent présent et permettent à cette journée de se dérouler dans de bonnes conditions tout en accompagnant de nouvelles recrues.

Parfois, la météo a joué de mauvais tours, invitant la pluie ou le froid, mais n'est jamais parvenue à décourager les organisateurs.

Cette année, un beau soleil accueillait exposants et visiteurs occasionnant rencontres, retrouvailles, conversations, flâneries et échanges dans les rues du village créant une joyeuse animation. A l'heure du déjeuner, bénévoles et membres du Comité s'activaient afin de satisfaire rapidement les clients alléchés par l'odeur des grillades, crêpes et gâteaux, en écoutant le duo de jazz Daimler et Crooner.

Le Comité des fêtes remercie tous les exposants, les visiteurs, les bénévoles les membres du Cdf pour leur participation ainsi que les donateurs qui ont apporté leur contribution à la collecte pour l'Ukraine.



Petit repas à l'auberge avec tout le personnel, soirée très sympathique avec un bon repas servi par Mag. et son équipe.



Pot de départ de Jean-Marc



La prochaine édition de la Gazette sera prévue début octobre 2022

Directeur de la publication : Céline LASCOMBES ; **Responsable de la rédaction :** Françoise ROUSSIN

Maquette, rédaction et mise en page : Nadine GIGONDAN ; **Illustration couverture :** Jean-Pierre MANCIP

MAIRIE 4 Place de la Mairie 26770 Saint Pantaléon les Vignes. Tél : 04.75.27.90.83. Mail : mairie.stpantaleonlesvignes@wanadoo.fr.

Site : saintpantaleonlesvignes.fr Heures d'ouverture au public : lundi 13 h 30 à 17 h 30 / mercredi et vendredi de 8 h à 12 h